

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARETTE, BROUGÉ, MANOTTE, ROCHER, MALIBERT, PEDURTHE, MENARD, DUMAS

MM. ESTRADE, CAZERES, BARADAT, MASSOU

Absents excusés : MM. PLAA, MOULIS (procuration à Mme ARETTE)

M. **Secrétaire de séance** : Patricia MANOTTE

**Proposition de Schéma de Mutualisation
par la Communauté de Communes du Mieu de Béarn**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Schéma de Mutualisation transmise par la Communauté de Communes du Mieu de Béarn et adoptée en conseil de communauté le 23 février dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de Schéma de Mutualisation transmise par la Communauté de Communes du Mieu de Béarn et adoptée en conseil de communauté le 23 février dernier (proposition jointe en annexe de la présente).

Aménagement du terrain de sports : résultat de la nouvelle consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 23 septembre 2014, il avait été décidé de demander l'octroi d'une subvention auprès de Madame LIGNIERES-CASSOU dans le cadre de la réserve parlementaire pour le réaménagement des terrains de tennis, basket et pétanque.

Afin de pouvoir compléter le dossier de demande des devis estimatifs avaient été obtenus auprès des entreprises Kaso, Laffitte Frères et Peyré pour un montant de 33 527,33 euros hors taxes.

Depuis cette date, la Commission bâtiments a estimé qu'il fallait affiner le projet et les types de travaux. Aussi, une nouvelle consultation a été lancée, à laquelle les entreprises ont présenté les devis aux montants suivants :

- Aire de jeux :
 - 9 642,00 € HT pour l'entreprise LAFFITTE Frères
 - 11 534,00 € HT pour l'entreprise LAPEDAGNE
- Terrain de pétanque
 - 2 950,00 € HT pour l'entreprise LAFFITTE Frères
 - 3 762,00 € HT pour l'entreprise LAFENETRE LABAT
- Clôture du terrain de sport
 - 7 045,00 € HT pour l'entreprise CLOTURE PALOISE
 - 7 088,50 € HT pour l'entreprise PEYRÉ
- Jardinières en périphérie du terrain
 - 943,30 € HT pour l'entreprise ATECH

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **RETIENT** les propositions suivantes :

- Aire de jeux :
 - 9 642,00 € HT pour l'entreprise LAFFITTE Frères
- Terrain de pétanque
 - 3 762,00 € HT pour l'entreprise LAFENETRE LABAT (prix plus élevé mais retenu en raison de la qualité d'une prestation similaire observée sur un chantier)
- Clôture du terrain de sport
 - 7 088,50 € HT pour l'entreprise PEYRÉ (entreprise de proximité qui a donné satisfaction sur tous les menus travaux réalisés pour la Commune)
- Jardinières en périphérie du terrain
 - 943,30 € HT pour l'entreprise ATECH

Soit un montant global de 21 435,80 € HT

➤ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de compléter le dossier de demande de subvention avec les devis retenus, tout en déduisant de cette demande la somme prévue pour l'aire de jeux, cette dernière n'entrant pas dans les catégories d'équipements subventionnables.

Location des 2 foyers : tarifs et cautions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors des états des lieux de fin de location, on constate notamment un nettoyage trop superficiel des sols, de l'équipement, ainsi que des toilettes.

Par ailleurs, malgré les nombreuses recommandations sur le sujet, il est de plus en plus fréquent que les abords des foyers soient laissés jonchés de verres plastiques et autres débris jetés par les preneurs et leurs invités.

Aussi, afin de responsabiliser les personnes qui souhaitent louer ces salles, il est demandé au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des 2 foyers et le montant des cautions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer les montants suivants :

- **Grand Foyer** : - Location : 120 euros (du 15 avril au 14 octobre ; 150 euros en dehors de cette période)
 - Cautions dégradations: 300 euros
 - Cautions nettoyage : 200 euros

- **Petit Foyer** : - Location : 30 euros
 - Cautions dégradations: 150 euros
 - Cautions nettoyage : 100 euros

Le Maire,
D.ESTRADE